

DOC. DE LA SESSION No 18

Monsieur de Villejoint les a placés sur la pointe à Jacob, depuis ce tems ils se sont bastis et ont deffriché un arpent de terre pour un jardin.

Ils ont un cheval et 4 poules.

Charles Doiron, habitant laboureur natif de la Cadie, agé de 33 ans, marié avec Marie Madeleine Thibaudau, native du Port Royal agée de 35 ans.

Ils ont 4 garçons et 3 filles :

Baptiste, agé de 10 ans.

Zacarie Amable, agé de 8 ans.

Joseph Marry, agé de 6 ans.

Charles, agé de 6 mois.

Marie, agée de 12 ans.

Madeleine, agée de 4 ans.

Marie Anne, agée de 6 mois.

Il y a trois ans qu'il est dans la colonie avec toute sa famille, et il n'a uniquement qu'une maison de bastie dans le bois et deux poules.

Eustache Le Jeune, habitant caboteur, natif de la cadie, agé de 37 ans, marié avec Marie Anne Beriaude native du Port Royal, agée de 25 ans.

Ils ont pour enfants :

Agatte, agée de 4 ans.

Marie Joseph, agée de 17 mois.

Ils ont six poules.

Il y a trois ans qu'ils sont dans la colonie, et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit temps.

Le terrain sur lequel il est étably luy a été indiqué par Monsieur de Villejoint il est scitué sur la pointe à Jacob. Il n'y a fait qu'un deffriché de peu de chose pour un jardin.

Par tout ce détail il est facile de s'apercevoir, que s'y l'on oblige ces habitans à deffricher la terre et qu'il ne leur soit pas permis de faire la pêche où de s'embarquer dans des bastiments pour faire le cabotage, il est indubitable qu'ils ne scauroient y subsister.

Party le 23 Février de l'ance à Descoust et arrivé le même jour au petit Degrat en suivant toujours la coste.

De l'ance à Descoust scituée en pleine coste vis à vis directement le Port Toulouze jusqu'au cap à la Ronde, l'on estime la distance d'un quart de lieue dans cette espace l'on ne scauroit y approcher tant les terres sont escarpées au large, il y a beaucoup de battures et de hauts fonds, le cap à la Ronde avec le cap au gros né forment l'entrée de la grande ance du petit Degrat, l'on estime qu'ils sont éloignés l'un de l'autre d'une lieue qu'ils gissent ; l'entrée de ladite ance et qu'elle s'enfonce d'une lieue dans la profondeur des terres, elle garde un grand arrondissement au fond ou à deux cents toises de terre, l'on peut mouiller les bastiments par les cinq à six brasses d'eau et à l'abry de tout les vents que de ceux d'Est Nord Est et successivement jusqu'à ceux de Sud-Est. A l'égard des autres ils viennent par dessus les terres il est vray que par de grands coups de vents comme il en passe icy dans les automnes les bastiments n'y seroient pas en sûreté tant ladite ance est spacieuse, les anglois du tems qu'ils ont été en possession de ce pays y alloient avec des bastiments de trois cents tonnaux y charger du bois de corde. Il y a au milieu trois Islots qui se tiennent tous et paroissent à toutes mers, les petits bâtimens peuvent se mettre à l'abry des vents d'Est et de Sud Est, entre lesdits Islots et terre il y a une batture, l'on peut passer entr'elle et les Islots et encore entre ladite batture et terre, il y a un passage indifféremment des deux costés de ladite batture. A l'entrée il y en a une que l'on estime à un quart de lieue du cap à la Ronde, on la laisse indifféremment à tribord et bas bord en entrant, y ayant passage entr'elle et ledit cap à la Ronde. Dans toutes les parties du Ouest Nord Ouest, du Nord et du Nord-Est il n'y a que du bois franc et dans le reste du mauvais sabin.

La dite ance n'est éloignée du petit Degrat que d'un quart de lieue, les eaux de ces deux endroits se commuinoient avant la guerre par le moyen d'un chenal qu'il y avoit, et qu'un coup de mer a remply à son goulet seulement, les charoits du port de 5 à 6 cordes de bois y passoient chargés en bois ou en tout autres effets, ce passage étoit d'une grande commodité aux habitans pêcheurs pour venir à Louisbourg avec les chaloupes